



Ville de Moissac

Budget Primitif 2022

Note de présentation des comptes

1

Commission des Finances du : 22 mars 2022

Conseil Municipal du : 14 avril 2022

I - Cadre général

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a modifié l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est un acte de prévision qui retrace l'ensemble des dépenses et de recettes autorisées de l'exercice à venir. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année où il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif permet au maire de mettre en œuvre le programme d'actions défini par le Conseil Municipal, notamment lors du débat sur les orientations budgétaires.

Ainsi, le budget 2022 se caractérisera par :

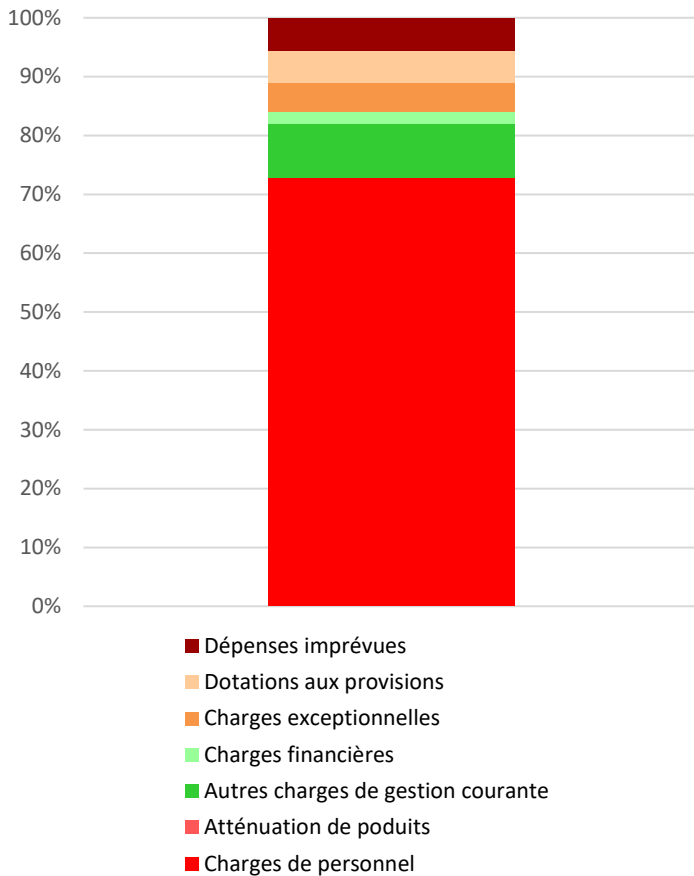
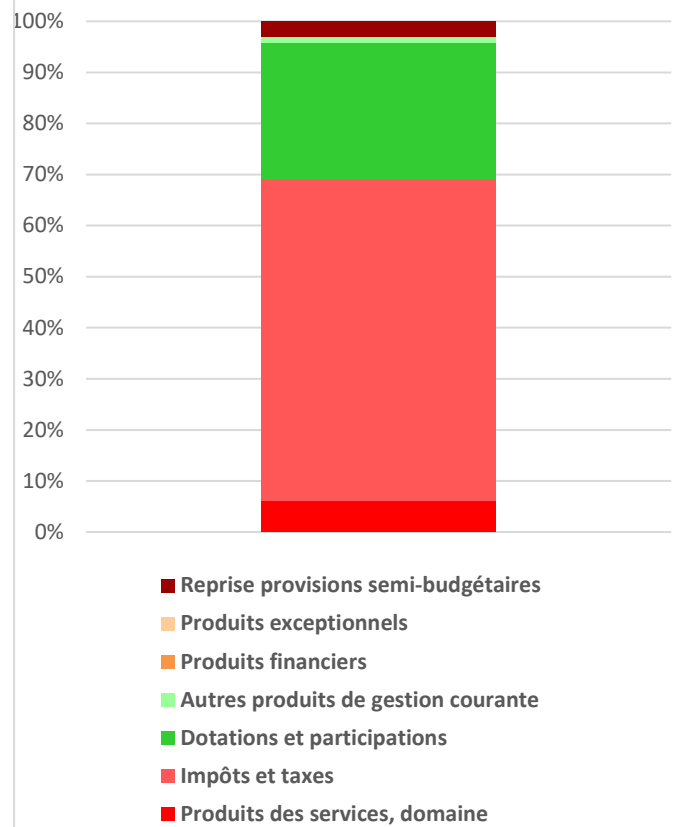
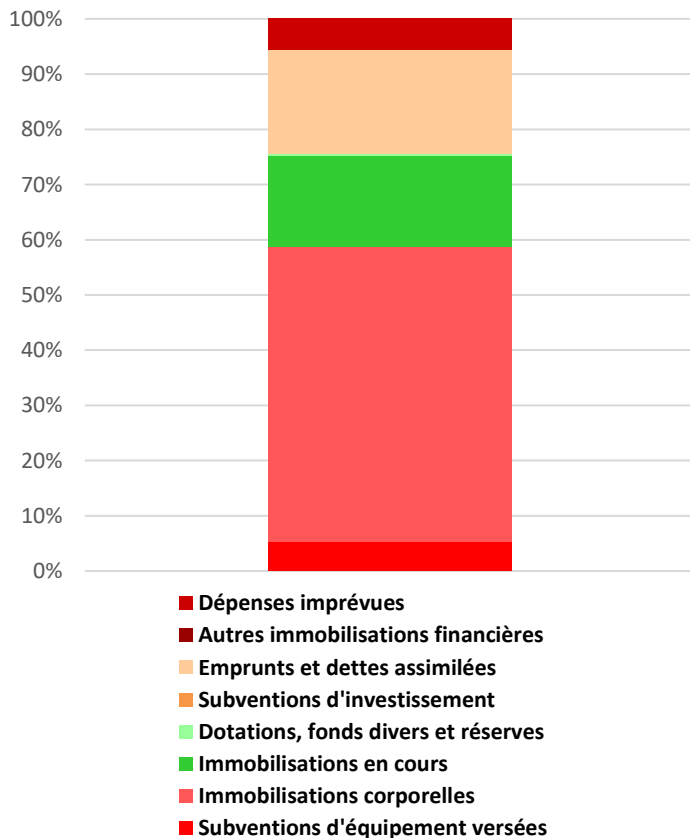
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- le maintien à l'identique des taux de fiscalité directe,
- le maintien à l'identique de l'annuité de la dette,
- l'engagement des projets d'investissement prévus dans le cadre du mandat 2020-2026, en conformité avec les possibilités financières de la ville.

II – Les prévisions 2021

1 – la structure du Budget Primitif 2022

Dépenses de fonctionnement						Recettes de fonctionnement					
		BP 2021	Voté 2021	BP 2022			BP 2021	Voté 2021	BP 2022		
Réal	011	Charges à caractère général	3 304 064,42	3 460 064,42	3 548 809,00	Réal	013	Atténuation de charges	136 089,12	136 089,12	64 000,00
	012	Charges de personnel	8 701 766,00	9 174 766,00	9 389 510,00		70	Produits des services, domaine	1 012 707,00	1 062 707,00	1 039 000,00
	014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00		73	Impôts et taxes	10 387 654,00	10 387 654,00	10 804 380,00
	65	Autres charges de gestion courante	2 743 321,00	2 425 521,00	1 185 816,00		74	Dotations et participations	4 127 839,00	4 374 439,00	4 560 501,00
	66	Charges financières	270 000,00	270 000,00	270 000,00		75	Autres produits de gestion courante	204 677,00	204 677,00	177 000,00
	67	Charges exceptionnelles	13 160,00	13 160,00	614 500,00		76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
	68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	719 000,00		77	Produits exceptionnels	311 500,00	11 500,00	0,00
	022	Dépenses imprévues	200 000,00	185 400,00	712 340,00		78	Reprise provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	523 146,85
	S/T Dépenses réelles		15 232 311,42	15 528 911,42	16 439 975,00		S/T Recettes réelles		16 180 466,12	16 177 066,12	17 168 027,85
Ordre	023	Virement à la SI	665 190,77	365 190,77	1 319 279,00	Ordre	042	Opérations d'ordre entre sections	87 000,00	87 000,00	85 000,00
	042	Opérations d'ordre entre sections	1 265 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00		043	Opérations d'ordre section	0,00	0,00	0,00
	043	Opérations d'ordre section	0,00	0,00	0,00		S/T Recettes d'Ordre		87 000,00	87 000,00	85 000,00
	S/T Dépenses d'Ordre		1 930 190,77	1 630 190,77	2 584 279,00		Total RF		16 267 466,12	16 264 066,12	17 253 027,85
Total DF		17 162 502,19	17 159 102,19	19 024 254,00	D 002 Résultat reporté N-1		895 036,07	895 036,07	1 771 226,15		
D 002 Résultat reporté N-1		0,00	0,00	0,00	Recettes de fonc. cumulées		17 162 502,19	17 159 102,19	19 024 254,00		
Dépenses de fonct. cumulées		17 162 502,19	17 159 102,19	19 024 254,00							

Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement							
			BP 2021	Voté 2021	BP 2022				BP 2021	Voté 2021	BP 2022	
Réal	20	Immobilisations incorporelles	201 460,00	189 652,00	198 100,00	Réal	13	Subventions d'investissement	914 933,00	914 933,00	1 449 635,00	
	204	Subventions d'équipement versées	378 000,00	378 000,00	374 000,00		16	Emprunts et dettes assimilées	2 609 313,23	2 609 313,23	2 754 836,00	
	21	Immobilisations corporelles	2 281 967,00	2 290 655,00	3 716 650,00		10	Dotations, fonds divers et réserves	2 243 540,73	2 243 540,73	797 967,29	
	23	Immobilisations en cours	1 525 000,00	1 528 120,00	1 156 000,00		27	Autres immobilisations financières	47 990,00	47 990,00	0,00	
	10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	50 000,00	20 000,00		024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	300 000,00	75 000,00	
	13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00							
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 259 000,00	1 259 000,00	1 309 000,00							
	27	Autres immobilisations financières	0,00	100 000,00	0,00							
	020	Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	395 000,00		S/T Recettes réelles			5 815 776,96	6 115 776,96	5 077 438,29
	S/T Dépenses réelles			5 795 427,00	5 795 427,00		7 168 750,00					
Ordre	040	Opérations d'ordre entre sections	87 000,00	87 000,00	85 000,00	Ordre	021	Virement de la SF	665 190,77	365 190,77	1 319 279,00	
	041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	100 000,00		040	Opérations d'ordre entre sections	1 265 000,00	1 265 000,00	1 265 000,00	
							041	Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
	S/T Dépenses d'Ordre			187 000,00	187 000,00		185 000,00	S/T Recettes d'Ordre			2 030 190,77	1 730 190,77
Total DI			5 982 427,00	5 982 427,00	7 353 750,00	Total RI			7 845 967,73	7 845 967,73	7 761 717,29	
D 001 Résultat reporté N-1			537 200,30	537 200,30	0,00	R 001 Résultat reporté N-1			0,00	0,00	713 540,59	
Restes à réaliser 2021			2 100 050,07	2 100 050,07	2 078 042,59	Restes à réaliser 2021			773 709,64	773 709,64	956 534,71	
Dépenses d'invest. cumulées			8 619 677,37	8 619 677,37	9 431 792,59	Recettes d'invest. cumulées			8 619 677,37	8 619 677,37	9 431 792,59	

Dépenses réelles de fonctionnement**Recettes réelles de fonctionnement****Dépenses réelles d'investissement****Recettes réelles d'investissement**

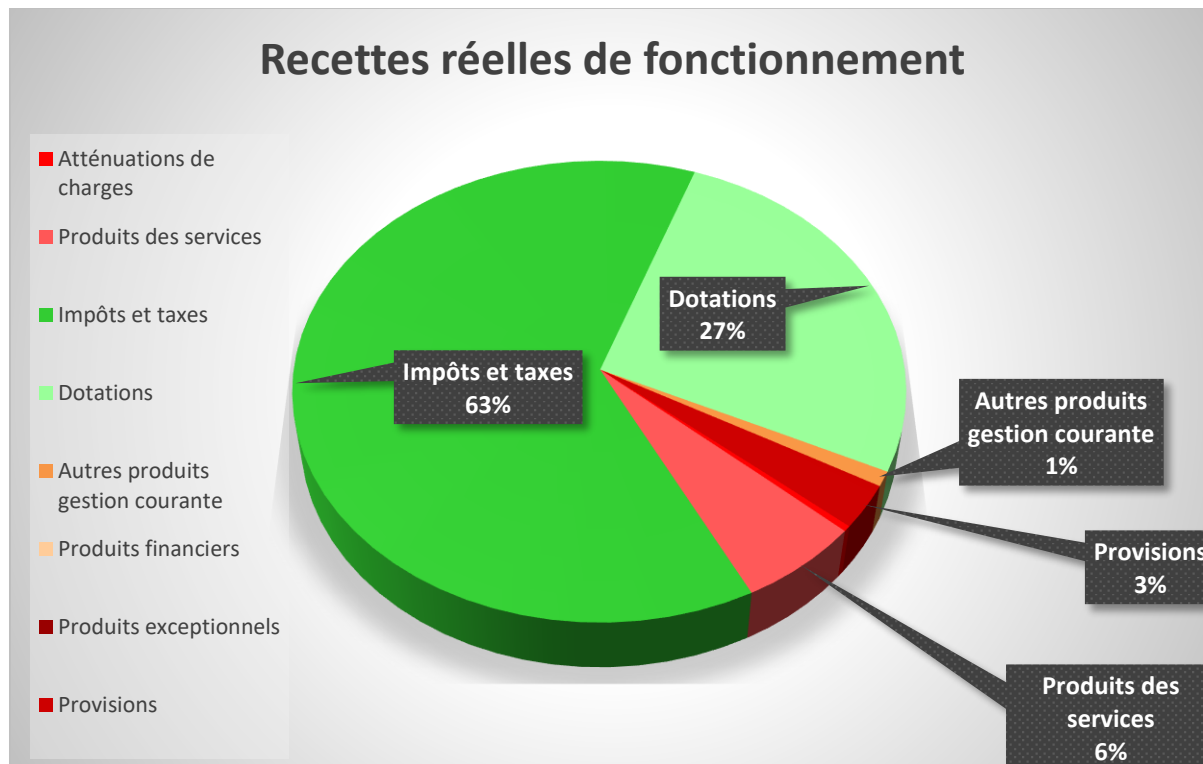
III – La section de fonctionnement

L'exercice 2022 sera la première année pleine d'activité des services Petite Enfance (crèche multi-accueil, Lieu d'Accueil Parent-Enfant – LAEP et ludothèque) transférés du CCAS l'année passée.

1 – Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Recettes réelles de fonctionnement					
Chapitre		Voté 2021	BP 2022	Evolution 2021 / 2020	
				En €	En %
013	Atténuations de charges	136 089,12	64 000,00	-72 089,12	-52,97%
70	Produits des services	1 062 707,00	1 039 000,00	-23 707,00	-2,23%
73	Impôts et taxes	10 387 654,00	10 804 380,00	416 726,00	4,01%
74	Dotations	4 374 439,00	4 560 501,00	186 062,00	4,25%
75	Autres produits gestion courante	204 677,00	177 000,00	-27 677,00	-13,52%
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	11 500,00	0,00	-11 500,00	-100,00%
78	Provisions	0,00	523 146,85	523 146,85	0,00%
Total des recettes réelles		16 177 066,12	17 168 027,85	990 961,73	6,13%

6



Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 6,13 % par rapport aux crédits ouverts en 2021. Elles s'établissent à 17.168.027,85 €, contre 16.180.466,12 € en 2021. Cette prévision en hausse inclut les recettes des familles et les dotations de la CAF pour les compétences Petite Enfance. traduit une grande prudence par rapport à la crise sanitaire qui perdure. En effet, face à l'incertitude de cette année 2021, le choix a été fait d'anticiper une baisse des recettes sur plusieurs postes.

Chapitre 013 – Atténuation des charges : Ce chapitre enregistre les écritures de variation de stocks pour l'activité assujettie à TVA : la boutique de l'Abbaye (64.000 €) €.

L'évolution à la baisse de 72.000 € entre 2021 et 2022 s'explique par le fait que nous n'avons pas porté de prévisions d'indemnités journalières versées en cas d'absentéisme des agents municipaux, dans la mesure où il est très difficile d'anticiper ces recettes.

Chapitre 70 – Produit des services : ce chapitre enregistre le montant des ventes (achat de concessions dans les cimetières), prestations de service (services périscolaires, centre de loisirs, école de musique, mais aussi droits d'entrée à l'Abbaye de Moissac) et les produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public : aire de stationnement des camping-cars, stationnement payant).

Le BP 2022 intègre une diminution de 23.707 € de recettes par rapport aux crédits ouverts en 2021.

La baisse de prévision concerne essentiellement les entrées à l'Abbaye de Moissac. Cette inscription prudente traduit l'incertitude qui règne face à la reprise du tourisme dans un contexte sanitaire incertain.

Chapitre 73 - Impôts et taxes : il représente 63 % des recettes réelles de fonctionnement pour 2022.

Le chapitre est en hausse de 416.726 € par rapport au BP 2021. En effet, les bases de Taxes Foncières ont été réévaluées de 3,4 % en 2022, au même niveau que l'inflation.

- Le produit fiscal est prévu en hausse de 261.750 € par rapport à 2021,
- Le FPIC est en hausse de 42.200 € par rapport à 2021,
- Les droits de mutation à titre onéreux sont en hausse de 120.000 € par rapport à 2021.

A noter : les taux de fiscalité restent identiques en 2022 à ceux de 2021 :

Taxe	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TH	18,69 %	10,27 %	10,27 %	10,27 %	10,27 %	10,27 %	10,27 % (résidences secondaires)	10,27 % (résidences secondaires)
TF Bâti	30,03 %	30,03 %	30,03 %	30,03 %	30,03 %	30,03 %	30,03 % (ville) + 28,93 % (dpt) = 58,96 %	58,96 %
TF non bâti	182,77 %	182,77 %	175,00 %	175,00 %	175,00 %	175,00 %	175,00 %	175,00 %

Chapitre 74 - Dotations et participations : ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'Etat, et représente le 2^e poste de recettes de fonctionnement (27 % des recettes réelles).

La part la plus importante de ce chapitre est constituée par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui s'élève à 3.060.000 € en 2021, contre 2.972.732 € en 2021 (+ 87.268 €).

Ce poste était en constante diminution entre 2011 et 2017, dans le cadre de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques. Depuis 2018, il connaît une légère progression annuelle.

A noter qu'en 2022 la commune percevra des dotations de la CAF liées à la compétence Petite Enfance (280.000 € de prévision).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre enregistre essentiellement les revenus des loyers des bâtiments municipaux.

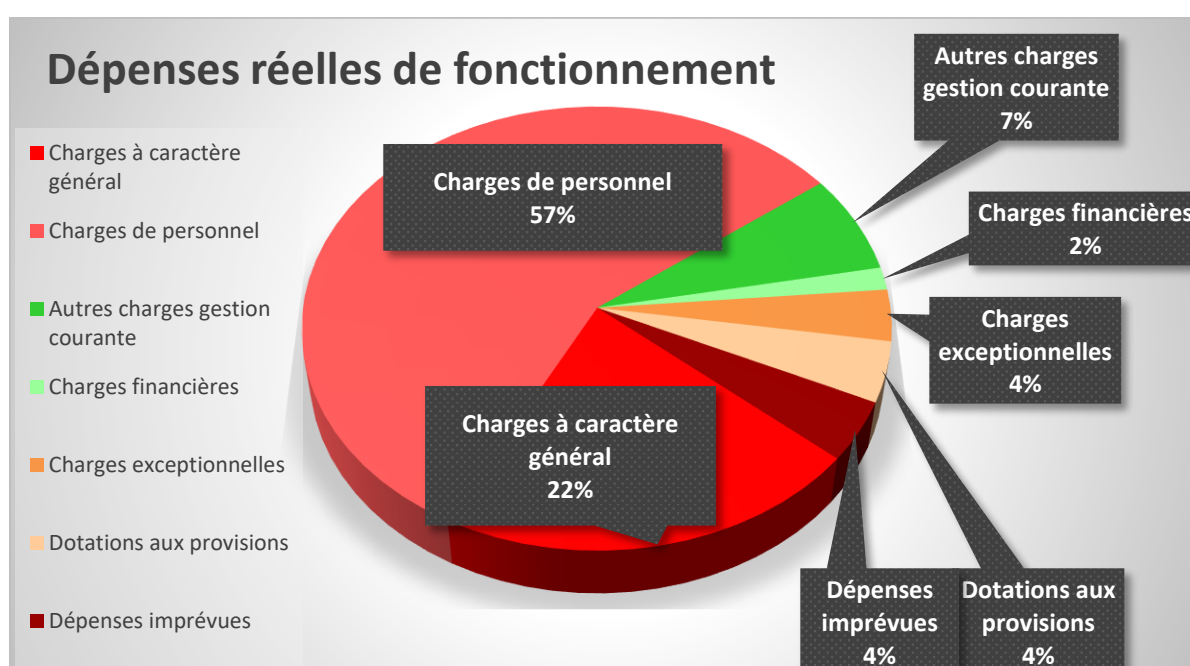
Ce poste est en baisse de 27.000 € par rapport à 2021, car le BP 2022 n'intègre pas de prévision sur la location des salles Hall de Paris et Confluences.

Chapitre 78 – Reprises sur provisions : le contentieux avec l'assureur GAN Assurances a été jugé en novembre 2021 et a condamné la commune à annuler le titre de 2019 de 464.366 €, ce qui entraîne la reprise de la provision constituée à cet effet. Cette dernière permettra de neutraliser la charge de fonctionnement induite par l'annulation du titre.

La reprise de provision inclut également des produits non recouverts par le comptable pour 56.780 €.

2 – Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)

Dépenses réelles de fonctionnement					
Chapitre		BP 2021	BP 2022	Evolution 2021 / 2020	
				En €	En %
011	Charges à caractère général	3 460 064,42	3 548 809,00	88 744,58	2,56%
012	Charges de personnel	9 174 766,00	9 389 510,00	214 744,00	2,34%
65	Autres charges gestion courante	2 425 521,00	1 185 816,00	-1 239 705,00	-51,11%
66	Charges financières	270 000,00	270 000,00	0,00	0,00%
67	Charges exceptionnelles	13 160,00	614 500,00	601 340,00	4569,45%
68	Dotations aux provisions	0,00	719 000,00	719 000,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	185 400,00	712 340,00	526 940,00	284,22%
Total des dépenses réelles		15 528 911,42	16 439 975,00	911 063,58	5,87%



Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 911.063,58 € (+ 5,87 %) par rapport aux crédits ouverts en 2021. Elles s'établissent à 16.439.975 € (15.528.911,42 € en 2021).

Chapitre 011 - Charges à caractère général : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité chauffage, carburants, téléphonie, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, fournitures scolaires et de matériel pédagogique pour les activités périscolaires, achat des repas pour les cantines scolaires, assurances, impôt et taxes payés par la commune...

Ce chapitre représente 22 % de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. Il est en hausse de 2,56 % par rapport aux crédits ouverts en 2021.

Chapitre 012 – Frais de personnel : ce chapitre est en augmentation de 214.744 € par rapport à 2021 (+ 2,34 %). Il représente 57 % de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement.

La hausse automatique de la masse salariale a été prévue 2 % cette année.

Ces dépenses demeurent très élevées, c'est pourquoi la collectivité devra faire un effort important de maîtrise de la masse salariale, qui reste le levier essentiel dans la recherche de réduction des dépenses de fonctionnement dans l'optique de dégager des marges de d'autofinancement suffisantes pour investir dans l'avenir. Ainsi une meilleure maîtrise des remplacements d'agents absents et une rationalisation des heures supplémentaires seront mises en place

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : ce chapitre est en baisse de 1.239.705 € par rapport aux crédits ouverts en 2021 (-51 %).

Il était prévu une dotation en non-valeur de 475366 € en 2021, qui ne s'est pas réalisée et qui n'est pas budgétée en 2022.

La subvention d'équilibre au CCAS est en baisse de 219.800 € en 2022.

Le poste des subventions aux associations est en baisse de 412.420 € par rapport à la prévision 2021 : cette diminution correspond à l'étude des demandes et des projets présentant un réel intérêt entrant dans le cadre des actions que la commune peut légalement aider et dont les coûts sont déterminés au moment de l'élaboration du budget primitif.

Suite à la baisse d'activités de plusieurs associations sous les crises sanitaire en 2021, la commune soucieuse de garantir l'adéquation entre le versement des subventions et les gardes fous règlementaires (cadre législatif et règlement municipal d'attribution des subventions aux associations), il a été institué une réserve de fonds intégrée aux dépenses imprévues (ligne 022) qui pourrait être utilisée en direction des écoles de sport, des événements exceptionnels et éventuellement, pour équilibrer le budget de fonctionnement des associations au titre de la saison 2022-2023, selon des besoins non prévisibles à ce jour.

Chapitre 66 – Charges financières : il comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette. Ce chapitre est stable par rapport à 2021.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : en hausse de 601.340 € par rapport à 2021, il comprend plusieurs postes :

- Les annulations de titre sur exercices antérieur (475.000 €), qui sera mouvementé pour l'annulation du titre au GAN dans le cadre du contentieux avec l'assureur,

- Les aides aux particuliers pour la destruction de nids de frelons asiatiques (4.500 €)
- Une prévision totale de 132.000 € d'intérêts moratoires qui devront être versées aux entreprises dans le cadre de l'annulation du marché pour les travaux du Musée.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : Ce chapitre est une "réserve" en cas d'imprévu. Il est porté à 712.340 € pour 2022, et il comprend une réserve de fonds pour pallier à des besoins financiers imprévisibles à ce jour.

Une forte réserve a été décidée en 2022 pour tenir compte des éventuelles augmentations de tarifs en raison de la situation actuelle en Ukraine.

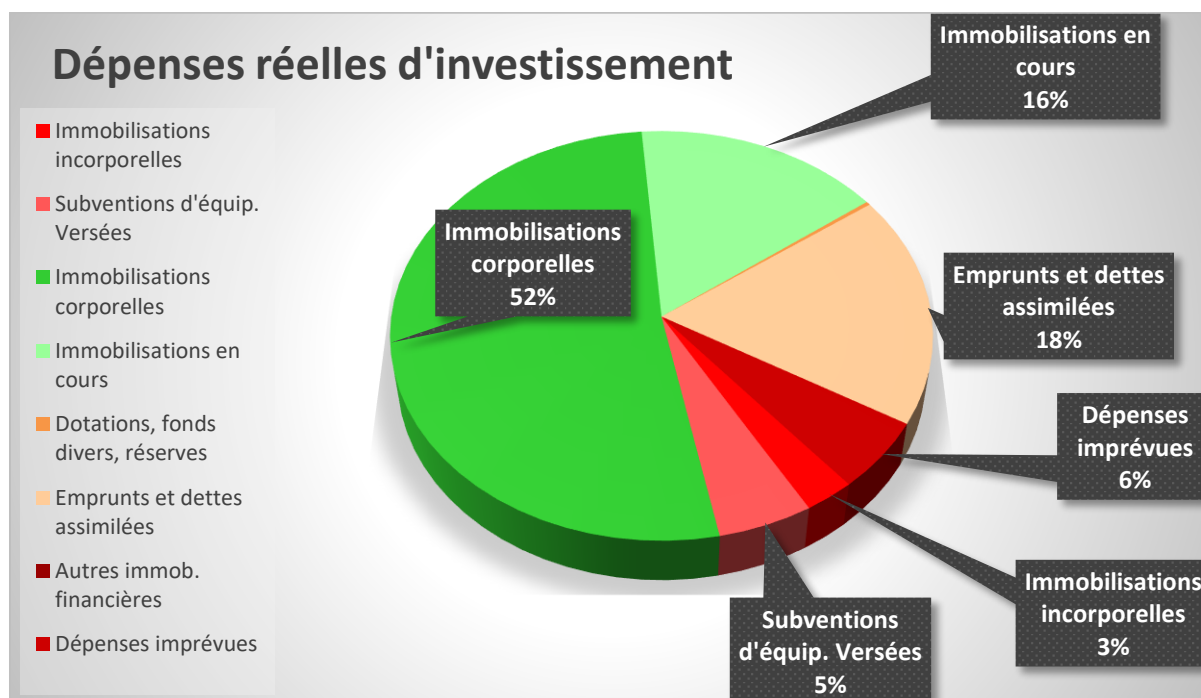
IV – La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes en 2022 à 9.431.792,59 € RAR compris, contre 8.619.677,37 € en 2021.

1 – Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)

Dépenses réelles d'investissement					
Chapitre		BP 2021	BP 2022	Evolution 2020/2019	
				En €	En %
20	Immobilisations incorporelles	189 652,00	198 100,00	8 448,00	4,45%
20					
4	Subventions d'équip. Versées	378 000,00	374 000,00	-4 000,00	-1,06%
21	Immobilisations corporelles	2 290 655,00	3 716 650,00	1 425 995,00	62,25%
23	Immobilisations en cours	1 528 120,00	1 156 000,00	-372 120,00	-24,35%
10	Dotations, fonds divers, réserves	50 000,00	20 000,00	-30 000,00	-60,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 259 000,00	1 309 000,00	50 000,00	3,97%
27	Autres immob. financières	100 000,00	0,00	-100 000,00	-100,00%
02					
0	Dépenses imprévues	0,00	395 000,00	395 000,00	0,00%
Total des dépenses réelles		5 795 427,00	7 168 750,00	1 373 323,00	23,70%

12



2 – Les recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)

Recettes réelles d'investissement					
Chapitre		BP 2021	BP 2022	Evolution 2021 / 2020	
				En €	En %
10	Dotations, fonds divers, réserves	2 243 540,73	797 967,29	-1 445 573,44	-64,43%
13	Subventions d'investissement	914 933,00	1 449 635,00	534 702,00	58,44%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 609 313,23	2 754 836,00	145 522,77	5,58%
27	Autres immob. financières	47 990,00	0,00	-47 990,00	-100,00%
024	Produit des cessions	300 000,00	75 000,00	-225 000,00	-75,00%
Total des recettes réelles		6 115 776,96	5 077 438,29	-1 038 338,67	-16,98%

